

## COMMUNE DE HIRTZFELDEN

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

**Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire**

Mme le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : M. Stéphane SENEZ, 1<sup>er</sup> adjoint  
M. Christophe BITARD, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Myriam NAEGELIN, 3<sup>ème</sup> adjointe  
Mme Valérie BIRGLEN, 4<sup>ème</sup> adjointe

M. Frédéric BILLAUD, Mme Valérie DABROWSKI, M. Frédéric GOETZ, Mme Sandrine BLONDEAU, M. François GUTLEBEN, Mme Evelyne BOLL, M. Maurice PLOSKONKA, M. Joël JECKER, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents excusés :

Ont donné procuration :

Sur proposition de Mme le Maire, Mme Valérie BIRGLEN, adjointe au maire, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020
2. Délégations du Conseil municipal au Maire
3. Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe
4. Compte Administratif 2019
5. Compte de Gestion 2019

#### **Point n°1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020**

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020, expédié à tous les membres.

Mme Myriam NAEGELIN demande à quel moment est versée la subvention votée dans le point n°12 du fait de l'actualité sanitaire avec le risque d'annulation du voyage. Il lui est répondu que la subvention n'a pas été versée et qu'elle ne le sera pas si le séjour devait être annulé.

AMB

Mme Myriam NAEGLIN conteste avoir été citée par M. Frédéric BILLAUD dans son intervention orale en point n°15.

Dans le point n°15, paragraphe sur l'assainissement du lotissement les Petits Champs, M. Frédéric BILLAUD précise qu'il avait demandé si la commune avait pris contact avec les représentants du lotissement.

Après délibération, le Conseil municipal, *à raison de douze voix pour et trois abstentions (F. Billaud, E. Boll, M. Naegelin),*

➤ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020

Suivent les signatures au registre des délibérations.

### **Point n° 2 - Délégations du Conseil municipal au Maire**

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 24 avril 2014.

**(3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

<b>Dates</b>	<b>Locataire</b>	<b>Objet de la location</b>	<b>Prix de la location</b>
19/01/2020	APH	Thé dansant	550 €

**(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones U et NA prévues au POS ;**

Madame le Maire informe que deux déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées depuis la dernière séance, aux demandes respectives de Me Isaline CAUCHETIEZ – 58, rue de Richwiller à Kingersheim, le 15 janvier 2020, et Me Bérénice GABRIEL-GARESSUS – 2, rue du Général Herr à Neuf-Brisach et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays

AMB

Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N° d'ordre	Références cadastrales		Situation du bien	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
01/2020	S. 07	P. 102/31 et 104/31	Allée du Merisier	676 m <sup>2</sup>	Bâti	UC	-
02/2020	S. 01 et S. 07	P. 125/7 et 56 P. 98/31	Rue du Cerf	814 m <sup>2</sup>	Bâti	UC	-

### **Point n°3 - Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe**

Rapporteur : Madame le Maire

Le Maire indique que deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe remplissent les conditions pour être promus au grade supérieur d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

La délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2019, fixe le taux de promotion au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 100 %, les deux agents peuvent donc être promues.

Madame le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à ces avancements lors de sa séance du 30 janvier 2020 (N° d'enregistrement T2020.3 et T2020.4).

Madame le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ces deux postes.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont une abstention (F. Billaud),

➤ **Approuve** la création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps partiel (17,5/35<sup>èmes</sup>) à compter du 1er avril 2020.

➤ **Approuve** la création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er juin 2020.

### **Point n° 4 – Compte Administratif 2019**

Rapporteur : Monsieur Christophe BITARD, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, délégation « Finances »

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe BITARD, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire avec délégation « Finances » après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice

AMB

2019 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

- Considérant que Mme Agnès MATTER-BALP, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

- Procédant au règlement définitif du budget de 2019,

- Propose de fixer comme suit les différentes sections budgétaires et les budgets annexes :

SUBDIVISIONS COMMUNE	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2018		Opérations de l'exercice			Résultats à la clôture de l'exercice 2019	
	Déficits	Excédents	Excédent capitalisé / part affectée à l'investissement	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement	---	351 491,13 €	-200 000,00 €	855 528,12 €	1 024 924,30 €		<b>320 887,31 €</b>
Section d'investissement		106 333,04 €	-----	391 904,67 €	385 772,59 €		<b>100 200,96 €</b>
TOTAUX		457 824,17 €	-200 000,00 €	1 247 432,79 €	1 410 696,89 €		<b><u>421 088,27 €</u></b>

Hors de la présence de Mme le Maire et après délibération, l'assemblée communale, à raison de neuf voix pour, trois voix contre (J. Jecker, S. Noto-Suppiger, P. Schubnel) et deux abstentions (F. Billaud, E. Boll),

➤ **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

➤ **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2019, définitivement closes et les crédits annulés.

#### **Point n° 5 - Compte de Gestion 2019**

Rapporteur : Monsieur Christophe BITARD, 2ème adjoint au maire avec délégation « Finances »

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

AMB

développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération, l'assemblée communale, à raison de dix voix pour, une voix contre (P. Schubnel) et quatre abstentions (F. Billaud, E. Boll, J. Jecker, S. Noto-Suppiger),

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2019, définitivement closes et les crédits annulés.

Madame le Maire clôt la séance à 19h45.

AMB